REVÊTEMENT EN BOIS D'INGÉNIERIE

GOODSTYLE

Facilitation du soin et de l'entretien

Les produits GOODSTYLE[MD] sont conçus pour offrir à la fois un aspect attrayant et une facilité d'entretien. Quelques trucs simples d'entretien vous permettront de préserver l'aspect attrayant de votre maison pour de nombreuses années.

Entretien préventif:

- Vérifiez s'il existe des petites entailles et rayures résultant de la construction. Remplissez-les avec un scellant non durcissant pour l'extérieur et appliquez une couche d'apprêt avant de terminer.
- Assurez-vous que les arroseurs n'arrosent pas directement le parement ou les garnitures.
- Conservez la toiture et les gouttières en bon état de service afin que l'eau s'écoule à l'écart du parement.
- Veillez à ce que la surface peinte demeure libre de moisissure, mildiou et algues.
- Assurez-vous que le parement et les garnitures se situent de 15 à 20 cm (6 à 8 po) du sol. Veillez à ce que le paillis ne s'accumule pas et réduise l'espace libre.
- Conservez une pente descendante de 2,5 cm (environ 1 po) pour chaque 30 cm (environ 1 pi) de distance du solage afin que l'eau s'écoule à l'écart de la maison.
- Remplacez le calfeutrage manquant ou endommagé autour des joints et jonctions entre les différentes surfaces.
- Repeignez votre parement avant que la peinture existante ne se détériore. Les conditions atmosphériques de votre région affecteront la durée de vie utile de votre peinture.
- L'utilisation de machine à pression pour le lavage de votre revêtement annulera la garantie.

Inspection du parement et des garnitures

L'inspection constitue une partie essentielle de l'entretien. Effectuez les vérifications suivantes une ou deux fois par année.

- Inspectez votre peinture pour la présence de fissures, écaillage, dégradation de la couleur et farinage. Portez une attention particulière aux rangées inférieures et sous les cadres des fenêtres.
- Inspectez tous les joints et jonctions pour la présence de fissures ou l'absence de scellant.
- Recherchez la présence de mildiou.
- Inspectez les solins et gouttières pour la présence de dommages ou obstructions.

Repeindre votre extérieur

Lorsque vous peinturez ou repeignez, choisissez une peinture au latex pour l'extérieur 100 % acrylique ou un mélange à base de latex de qualité supérieure. Assurez-vous que la peinture est recommandée pour les parements en composite de bois apprêtés en usine et assortie d'une garantie d'un minimum de cinq ans.

Éliminez d'abord toute la poussière et le mildiou de la surface en nettoyant le parement avec une brosse, en commençant par le haut et en travaillant vers le bas. N'utilisez pas une laveuse à pression. Lorsque vos surfaces sont propres et sèches, vous pouvez appliquer la peinture à l'aide d'un pulvérisateur ou un pinceau. Assurez-vous de bien peinturer toutes les bordures inférieures. Nous recommandons d'appliquer deux couches de peinture non diluée en respectant le taux de couverture indiqué par le fabricant.

Apparence extérieure durable

Le maintien de la valeur et de la beauté extérieure de votre maison est plus facile que vous ne le croyez. Grâce à des soins et un entretien occasionnels, votre parement et garnitures Goodstyle conserveront toute leur beauté.

Simplement une meilleure garantie

La Garantie Limitée Goodstyle de 5/50 ans vous offre le remplacement des matériaux et de remboursement de main d'oeuvre à 100 % pour une période de 5 ans, ainsi qu'une garantie limitée proportionnelle de 50 ans. Soyez certains que nos produits* sont garantis contre le gauchissement, le délaminage et la pourriture. De plus, vous disposez de la tranquillité d'esprit supplémentaire de savoir que tous les produits Goodstyle sont garantis contre les termites et la moisissure lorsqu'ils sont correctement installés, protégés et entretenus.

*Les panneaux et le parement à mi-bois GOODStyle Foundations de 7/16 po (11,1 mm) ne sont pas garantis lorsqu'utilisés dans certaines régions géographiques. (Voir au verso pour les conditions complètes de la garantie.)

Garantie des produits **GOODSTYLE** Garantie limitée proportionnelle de 50 ans

Parement à mi-bois, panneaux de parement, garnitures et bordures de toit, et sous-faces Goodstyle (« le/les Produit(s) »).

1. Couverture de la Garantie limitée de 50 ans

La garantie Goodstyle couvre l'acheteur original (« Acheteur ») du/des Produit(s); le propriétaire original de la structure sur laquelle le/les Produit(s) sont installés; et le propriétaire ultérieur de cette structure (collectivement « Propriétaire »).

Les garanties expresses de Goodstyle ne peuvent être transférées à aucun autre propriétaire ultérieur de la structure. Goodstyle garantit que, au moment de la fabrication, le/les Produit(s) seront exempts de vices de matériaux et de fabrication.

De plus, le/les Produit(s) demeureront exempts de : **a)** moisissure; **b)** gauchissement et **c)** fissuration, pelage, délaminage, effritement, écaillement, ou rupture du revêtement de surface imprégné de résine pendant une période de 50 ans à compter de la date d'achèvement de son installation, lorsque le/les Produit(s) a/ont été entreposé(s), manipulé(s), installé(s), protégé(s) et entretenu(s) conformément aux instructions d'installation, de protection et d'entretien de Goodfellow en vigueur au moment de l'installation.

Le parement à mi-bois et les panneaux de parement Goodstyle « Precision » de 3/8 po (9,5 mm), les panneaux de parement Goodstyle « Precision » de 7/16 po (11,1 mm), le parement à mi-bois Goodstyle « Architectural Collection » de 1/2 po (12,7 mm), le parement à mi-bois Goodstyle « Foundations » de 7/16 po (11,1 mm), les panneaux de parement Goodstyle « Foundations » de 1/2 po (12,7 mm), les panneaux Goodstyle « Foundations » « Stucco », « Reverse Board » et « Batten » de 1/2 po (12,7 mm) sont garantis contre le gauchissement lorsqu'ils sont installés sur des montants espacés de 16 po (40,64 cm) c.c. et lorsqu'ils sont entreposés, transportés, manipulés et entretenus conformément aux instructions d'installation Goodstyle applicables. Le gauchissement est défini comme étant 1/4 po (6,4 mm) hors de plat sur une longueur ne dépassant pas 16 po (40,64 cm) entre les montants. Le gondolement dû à une charpente mal alignée, à des montants courbés ou arqués, à l'affaissement du solage ou des murs, ou à un clouage inapproprié n'est pas considéré comme étant du gauchissement.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE PAS LA PERFORMANCE DU PAREMENT «FOUNDATIONS » DE 7/16 PO (11,1 MM) EN COLOMBIE-BRITANIQUE.

Le parement à mi-bois Goodstyle « Precision » de 7/16 po (11,1 mm), le parement à mi-bois Goodstyle « Architectural Collection » de 7/16 po (11,1 cm) et les panneaux de parement Goodstyle « Precision » de 19/32 po (15,2 mm) sont garantis contre le gauchissement lorsqu'installés sur des montants espacés de jusqu'à 24 po (61 cm) c. c. et lorsqu'entreposés, transportés, manipulés et entretenus conformément aux instructions d'installation Goodstyle applicables. Le gauchissement est défini comme étant 3/8 po (6,4 mm) hors de plat sur une longueur ne dépassant pas 24 po (61 cm) entre les montants. Le gondolement dû à une charpente mal alignée, à des montants courbés ou arqués, à l'affaissement du solage ou des murs, ou à un clouage inapproprié n'est pas considéré comme étant du gauchissement.

Goodstyle garantit de plus que le/les Produit(s) ont été traités avec le procédé à base de bore SmartGuard® durant leur fabrication afin d'améliorer leur capacité à résister aux dommages structurels dus aux termites et à la moisissure.

2. Recours en cas de violation de la Garantie limitée expresse

LA PRÉSENTE SECTION 2 REPRÉSENTE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DONT DISPOSE UN ACHETEUR OU PROPRIÉTAIRE D'UNE STRUCTURE SUR LAQUELLE LE OU LES PRODUIT(S) A/ONT ÉTÉ INSTALLÉ(S).

En cas de violation de la présente Garantie limitée expresse (ou de toute garantie tacite ne faisant l'objet d'aucun avis de non-responsabilité aux présentes), Goodfellow :

a) versera, au cours des 5 premières années à compter de la date d'installation, un montant égal au coût (tel qu'établi par un estimateur indépendant en coûts de construction, tel que R. S. Means) de réparation ou de remplacement de tout Produit ne conformant pas aux dispositions du Paragraphe 1 ci-dessus, ou

b) versera, au cours de la période allant de la 6ème à la 49ème année à compter de la date d'installation, un montant égal au coût d'un produit de remplacement similaire à base de bois, (aucuns frais de main d'oeuvre ou autre ne seront payés) moins une réduction annuelle calculée selon un pourcentage de 2,22 % par année (6ème année, 2,22 %; 7ème année, 4,44 %, etc.) de telle façon qu'à partir de la 50ème année, le montant payable en vertu de la présente garantie sera zéro.

Tout différend concernant l'application de la garantie ou la conformité du/des Produit(s) avec les normes du fabricant conformément au Paragraphe 1 sera soumis à un arbitrage exécutoire régi par les règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association. La juridiction de l'arbitre relativement au différend sera exclusive et la décision de l'arbitre sera exécutoire et ne fera l'objet d'aucun appel.

3. Exclusion d'autres recours

GOODFELLOW NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, PARTICULIERS, MULTIPLES, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT D'UN QUELCONQUE VICE DU/DES PRODUIT(S) FOURNIS, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LES DOMMAGES AUX BIENS OU LA PERTE DE BÉNÉFICES.

Certains États/provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou consécutifs, ainsi les limitations ou exclusions mentionnées ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à vous.

4. Exclusion de toute autre garantie expresse ou tacite

A. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE CONSTITUE L'UNIQUE GARANTIE APPLICABLE À CE/CES PRODUIT(S) ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE POUR UN EMPLOI PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE DÉCOULANT AUTREMENT DE LA CONDUITE HABITUELLE OU L'USAGE DU COMMERCE OU DE LA PUBLICITÉ, SAUF LORSQUE DE TELLES GARANTIES DÉCOULENT DE LOIS SUR LES GARANTIES RELATIVES AUX PRODUITS DE CONSOMMATION, ET NE PEUVENT LÉGALEMENT FAIRE L'OBJET D'UN AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ, AUQUEL CAS DE TELLES GARANTIES SONT LIMITÉES AU MAXIMUM AUTORISÉ PAR DE TELLES LOIS.

Certains États/provinces n'autorisent pas les limitations relatives à la durée d'une garantie tacite, et les limitations mentionnées ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer à vous.

B. AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE N'A ÉTÉ DONNÉE OU NE SERA DONNÉE POUR LE COMPTE DE GOODFELLOW EN CE QUI CONCERNE CE/CES PRODUIT(S).

5. Certains dommages exclus de la couverture de la garantie

La présente garantie limitée expresse ne couvre pas et ne prévoit aucun recours pour les dommages résultant de :

a) l'usage abusif ou l'entreposage, la manutention, l'installation, la protection ou l'entretien inappropriés; toute transformation apportée à la structure suivant l'installation originale du/des Produit(s); catastrophes naturelles, telles qu'un ouragan, une tornade, la grêle, un tremblement de terre, une inondation ou d'autres causes similaires indépendantes de la volonté de Goodfellow; la conception, l'installation ou la construction du système mural sur lequel le/les Produit(s) est/sont installé(s); le transport, l'entreposage ou la manutention du/des Produit(s) avant l'installation;

b) produit(s) non installé(s), protégé(s) et entretenu(s) de façon strictement conforme aux instructions de Goodfellow en vigueur au moment de l'installation originale;

c) gonflement et/ou gerce des bords. Un tel gonflement et/ou gerce survient habituellement dans tous les produits en bois lorsqu'ils se dilatent et se contractent en réaction aux changements des conditions météorologiques;

d) les dommages causés par les termites, qui n'affectent pas l'intégrité structurelle du/des Produit(s); ou

e) la conception, l'installation ou la construction de la structure sur laquelle le/les Produit(s) sont installés.

6. Responsabilité de l'Acheteur ou Propriétaire

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION :

Avant de remplir le formulaire de réclamation, assurez-vous d'avoir lu, compris et respecté la procédure des guides d'installation et d'entretien afin de vous assurer de la validité de votre garantie. Toute défaillance doit être rapportée dans les 30 jours suivant la découverte.

- Toute réclamation en vertu de la présente garantie par l'acheteur du produit, doit être faite par écrit durant la période de garantie et doit inclure la facture originale d'achat du détaillant ainsi que le compte de taxe pour preuve d'adresse.
- Sur réception d'un avis préalable raisonnable, l'acheteur ou le propriétaire doit permettre aux mandataires de Goodfellow l'accès à la propriété ainsi qu'aux structures sur lesquelles le/les produits sont installés, à des fins d'inspection. Il peut être nécessaire de retirer en partie le produit de la structure sur laquelle il a été installé.
- Toute entente entre Goodfellow Inc et le requérant ou l'acquéreur du produit sur le remboursement ou le remplacement du produit, constitue une résolution finale et totale de toutes les requêtes liées à la présente garantie.

7. Loi applicable

La garantie vous confère des droits particuliers reconnus par la loi, et vous pouvez également disposer d'autres droits qui peuvent varier d'une province ou d'un territoire à un(e) autre.